



10 AVRIL 2020

CONTACT :

Juliette Metz, Présidente
juliette.metz@encoremerci.com
06.84.09.34.16

Sophie Waldteufel, Déléguée Générale
swaldteufel@csdem.org
06.88.41.01.89

L'impact de la crise sanitaire pour les éditeurs de musique va être double.

Alors qu'ils subissent déjà de nombreuses conséquences immédiates, ses effets seront plus forts en 2021, voire en 2022. Le modèle économique de l'édition musicale repose en effet sur le droit d'auteur, dont elle touche les fruits 6 à 24 mois après son usage, c'est-à-dire après l'exploitation et la diffusion des œuvres musicales.

Nous relevons dès à présent que de nombreux pans de l'activité éditoriale sont à l'arrêt (séances d'écriture, résidences, tournages de films et séries, contrats de synchro publicitaires, séances d'enregistrement, ventes de partition, etc.). Toutefois, **ce ne sera qu'en 2021 que notre secteur connaîtra son véritable cœur de crise, bien après la reprise économique annoncée.**

Avec les auteurs et les compositeurs, **les éditeurs vivent essentiellement de la gestion collective opérée par la Sacem qui les représente.** Les droits d'auteurs que l'OCG traite ont des sources très différentes et sont issus principalement de la diffusion dans les lieux ouverts au public (restaurants, bars, salles de spectacle, concerts...), ou par le biais des exploitations TV/radios, online (streaming, VoD, SVod), ou encore phono/vidéo... au niveau national et international, mais aussi par la rémunération pour copie privée, dont les recettes calées sur les ventes des appareils assujettis, vont elles aussi s'effondrer.

L'arrêt total ou la baisse de ces activités et/ou de leurs recettes publicitaires n'impactent pas seulement les auteurs et les compositeurs, mais également les éditeurs, rappelant ainsi que dans la filière musicale, les secteurs sont interdépendants entre eux.

Les profils des structures éditoriales sont très variés, à l'image de ces nombreux types de droits.

L'objet de cette note consiste donc à **présenter quelques profils-types**, sélectionnés en fonction de la taille des entreprises, de leurs activités spécifiques et de la nature de leur répertoire. Notre but est ainsi de **mettre en évidence les difficultés que ces structures doivent affronter**, alors que dans le même temps leur fonctionnement les rend inéligibles à la plupart des fonds d'urgence mis en place pour le moment par les pouvoirs publics.

Chaque fiche présente ainsi :

- les principales caractéristiques de l'entreprise,
- les estimations de pertes prévues (jusqu'en 2022 lorsque c'est possible) par type de droits ou d'activité,
- la situation des entreprises face aux mesures d'aides mises en place, qu'elles soient publiques ou privées.

Concernant la méthodologie, la CSDEM est partie sur une hypothèse de reprise de l'activité à la normale en septembre 2020, et sur une baisse de -30% de droits répartis par la SACEM en 2021, et 2022 pour l'international.



CHARLES

Charles a créé son entreprise en 2003. Il en est le gérant TNS, a 3 salariés ainsi que 2 prestataires sur factures.

Les répertoires édités par celle ci sont de la Variété, de la musique électronique, des musique de films, de la musique de publicité ...

Les revenus d'activités sont nombreux : concerts, sonorisation de magasins, discothèques, musique à l'image, diffusions radio et TV.

Chiffre d'affaires : Moyenne sur 3 ans : 1,1 M€

IMPACT DU COVID-19

	Radio	TV	Albums commercialisés depuis octobre 19	Albums à venir	Sous édition	Synchro	Gestion	Spectacles
	Chute de la pub donc baisse de l'assiette de calcul des droits	Chute de la pub donc baisse de l'assiette de calcul des droits	Annulation tournées = baisse de 60% des ventes physiques à la sortie des concerts	- Saturation du nombre de sorties, difficulté supplémentaire d'imposer de nouveaux talents - Sorties décalées qui engendrent un trou en trésorerie et le non paiement d'une partie des subventions	Baisse des droits en provenance de l'étranger (+/- 35%) sur 20% du C.A	- Perte de 60% sur 20% du CA en droits directs, conséquences en droits Sacem 2021 difficiles à déterminer - Droits facturés (campagnes parfums printemps 2020 annulées, non renouvellement de campagnes estivales) et à terme absence de droits de diffusion	Annulation de campagnes pub à l'étranger, décalage de sorties de films, annulation tournées. Les droits collectés vont baisser et les honoraires de gestion chuter quand le travail a été fait.	Tournées annulées par des ACI (auteur, compositeur, interprète) édités par la structure, mais aussi annulation/report de tournées dont les artistes interprètent des œuvres éditées ou coéditées par la structure
Estimation pertes 2020	- 80 000 €							
Estimation pertes 2021	- 450 000 €							
Estimation pertes 2022	- 200 000 €							
TOTAL	- 730 000 €							

ÉLIGIBILITÉ AIDES

Gouvernement	
Aide 1500€	Non éligible
Activité partielle	2 personnes
Report échéances fiscales et sociales	Utile en 2021
Propriétaire	
Report de Loyer	En négo pour 2021

Sacem	
Fonds de secours	Non éligible
Comité du coeur	Non éligible
Avances exceptionnelles	Envisagé en 2021
Aide au développement éditorial	Éligible

CNM	Non éligible
Banque	
Prêt BPI	À l'étude
Découvert autorisé	Faible
Prêt bancaire	Non



VERONIQUE

Véronique a créé son entreprise en 2011 et en est la Gérante TNS, elle n'a pas d'employé.

Les répertoires édités par celle-ci sont composés de Classique à 47%, Musique originale PUB à 35%, Pop – Back catalogue à 12% , Pop à 5% et Répertoire propre (ni gestion, ni sous-édition) à 3%.

Son activité dépend grandement de la bonne santé économique et financière des catalogues qu'elle a en gestion. En effet, 87% du CA est sous forme de commissions de gestion de catalogues éditoriaux (Càd que 87% de son CA repose sur les droits d'auteurs qui sont répartis par la Sacem aux clients de la Sarl), 7% du CA sur droits d'auteurs Sacem (incl. le répertoire de la structure et les contrats de sous-édition) et 6% du CA sur de la prestation de services facturée au forfait.

Chiffre d'affaires : 2017 : 87 000 € 2018 : 68 000 € 2019 : 86 000 €

IMPACT DU COVID-19

	Musique originale PUB	Répertoire Classique	Pop – Back catalogue	Pop	Structure
	<p><u>SACEM</u> 63% des droits en provenance de la radio 32% en provenance de la TV 4% autres catégories Sacem</p> <p>Impact prévu de 5 mois de dysfonctionnement + baisse de la valeur seconde des taux radio et TV</p> <p><u>Sous-édition directe</u> pour l'1 des clients (Territoire UK, GAS, Benelux) L'impact est prévu pour 2021 + 2022</p>	<p>30% des droits en provenance de la radio 25% des Droits généraux 16% de la TV 13% de la copie privée 6% des usagers communs 5% des feuillets phonos 5% autres catégories Sacem</p> <p>Impact en cas de réouverture des lieux de concert mi-juin, estimé à l'équivalent d'un trimestre + Impact baisse de la valeur seconde des taux radio et TV + Impact SEAM sur vente de partitions inclus</p>	<p>37% des droits sont en provenance de la TV 21% de l'Etranger 20% des Droits généraux 1% d'Usagers Communs 6% en Online 4% autres catégories Sacem</p> <p>Impact prévu de 5 mois de dysfonctionnement + baisse de la valeur seconde des taux TV + Impact sur les droits étrangers à prévoir pour 2022</p>	<p>Rémunération en prestation de services (forfait heure ou jour selon clients)</p> <p>Impact par ricochet car si moins de créations alors moins de déclarations Sacem à envisager</p>	<p>En 2021, Véronique devra choisir entre honorer ses échéances professionnelles (cotisations sociales, fiscalité de l'entreprise, assurances, charges d'exploitation courante, etc.) et la rémunération de son gérant, pour lui permettre d'honorer ses échéances personnelles.</p>
Estimation pertes 2020	Non quantifiable				
Estimation pertes 2021	- 18 000 €	- 24 000 €	- 5 000 €	- 1 200 €	soit - 48 200 €
Estimation pertes 2022	- 1 000 €		- 1 600 €		soit - 2 600 €
TOTAL	- 50 800 €				

ÉLIGIBILITÉ AIDES

Gouvernement	
Aide 1500€	Éligible en mars 2020 Dans l'attente de la facturation d'avril (càd de la répartition de ses clients) pour éventuellement renouveler la demande d'aide
Activité partielle	Non éligible car TNS /pas de chômage
Report échéances fiscales et sociales	Éligible, Échéances sociales trimestrialisées ; dans l'attente des dispositions du gouvernement pour mai 2020

Sacem	
Fonds de secours	Le fonds est ouvert jusqu'à fin 2020. La structure en aurait potentiellement besoin en 2021 mais pas avant
Comité du coeur	Peut-être à titre personnel si la situation s'aggrave
Avances exceptionnelles	Pas éligible car pas de capacité de remboursement Les feuillets de la structure représentent 7% du CA
Aide au développement éditorial	Non éligible car la structure ne gère pas de développement artistique

Banque	
Prêt BPI	Envisagé dans un 1er temps puis abandonné car pas de capacité de remboursement à l'échéance et trop d'inconnu pour une projection d'amortissement les 5 années suivantes 2021-2026
Découvert autorisé	Envisagé pour 2021, sur la base d'un pré-accord bancaire pour un découvert de 10 à 15 jours successifs uniquement Mise en place envisagée sur le 2S2020 en fonction de l'évolution de la situation actuelle

CNM	Non éligible
------------	--------------

Propriétaire	
Report de Loyer	La structure est hébergée chez le gérant. Elle ne paie pas de loyer mais contribue aux charges de copropriété et d'EDF, régularisée 1 fois / an



LAURENT

Laurent a créé son entreprise en 2013. Elle est composée d'un gérant, d'un employé en CDI, d'un freelance 2/3 temps et d'un stagiaire. Son catalogue se compose de 1000 oeuvres principalement issues de la jeune scène française indie pop - rock - électro ainsi que d'auteurs suisses et USA

Les activités de Laurent sont nombreuses : développement de carrière, recherche de licences, marketing digital, production, synchros (Séries TV, publicités, etc).

Chiffre d'affaires : 2017 : 27 000€ 2018 : 138 000€ 2019 : 175 000€

IMPACT DU COVID-19

	Concerts	Synchro	Création	Diffusion	Sacem	Gestion
	Annulation pour les 6 prochains mois. Au delà des dates qui sont annulées, c'est aussi énormément d'opportunités et d'options qui sautent	- Les campagnes en cours sont annulées ou reportées. - Les délais de paiement sont extrêmement rallongés pour les campagnes validées avant le confinement, (60, 90 ou même 120 (!!!) jours) - Les music supervisors envoient bcp moins de briefs, et donnent très peu de retours sur ce qui leur est envoyé	Impossible de se réunir pour créer et beaucoup n'ont plus accès à leur matériel = impact sur écriture et composition, enregistrement, mix, master, production d'une version instrumentale, tournage de clip, étalonnage, création de visuel pochette, etc...	- Streaming : impact au niveau des revenus issus du streaming audio freemium (Spotify, Deezer, Apple Music) et de Youtube qui proviennent des revenus publicitaires des plateformes, celles-ci subissant une baisse des achats publicitaires se situant entre -20% et -40% - Physique : annulation, report ou arrêt des sorties physiques prévues - Radio : Difficulté d'accès au serveur qui permet de rentrer des nouveautés en rotation et suspension d'émissions et de programmations musicales - TV: ralentissement de la production de nouveau contenu et donc du besoin de musique de flux	- Le dépôt des oeuvres est encore plus problématique car malgré un dépôt en ligne, les œuvres n'apparaissent pas dans le catalogue en ligne - Quid des aides au développement éditorial pour les projets reportés ? - Difficultés à obtenir des réponses aux mails	- Stage : Annulation des conventions de stage (universités, missions locales) provoquant un sous effectif - Compta : Difficultés d'accès au serveur et donc retard de gestion
Estimation pertes 2020				- 15 600 €		
Estimation pertes 2021				- 27 000 €		
Estimation pertes 2022				- 12 000 €		
TOTAL				- 54 600 €		

ÉLIGIBILITÉ AIDES

Gouvernement	
Aide 1500€	Non éligible
Activité partielle	Éligible
Report échéances fiscales et sociales	Non éligible

CNM	Non éligible
------------	--------------

Sacem	
Fonds de secours	Non éligible
Comité du coeur	Non éligible
Avances exceptionnelles	Éligible
Aide au développement éditorial	Éligible

Banque	
Prêt BPI	Refus
Découvert autorisé	Refus

Propriétaire	
Report de Loyer	Non éligible



MARTIN

L'entreprise de Martin comporte 2 employés permanents ainsi qu'un stagiaire.

Le répertoire est composé de projets en développement : cette année 11 auteurs/compositeurs qui sont tous artistes-interprètes de leur propre projet.

La société française fait partie d'un groupe indépendant de l'édition musicale présent dans 13 pays. Sa principale activité en France consiste à développer des projets d'auteurs/artistes indépendants dont les revenus (en tant qu'auteur) proviennent très majoritairement des droits d'exécution publique générés par les concerts en France et à l'étranger. Elle représente en tant que sous-éditeur de nombreux catalogues éditoriaux étrangers. Dans les grandes masses, son CA est composé à 61% des droits gérés collectivement par la SACEM. Ces redevances sont composées à 66% de droits d'exécution publique comprenant des exploitations en spectacle vivant (37%) et radio, télévision cinéma (29%). Son CA est complété équitablement par les rémunérations forfaitaires facturées au titre du droit de synchronisation et des prestations de supervision musicale.

Chiffre d'affaires : 2017 : 281 362 € 2018 : 247 395€ 2019 : 325 230€

IMPACT DU COVID-19

	Sorties d'album	Droits d'auteurs	Concerts et tournées	Structure	Promotion	Synchronisation
	-Trois sorties d'album ont été maintenues en digital uniquement en appliquant une stratégie nouvelle et incertaine de sortie digitale avant une sortie physique en septembre ou octobre en fonction de l'accès aux médias (pour la promotion). -Quatre sorties d'album sont déplacées à une date qui ne peut être fixée du fait de l'engorgement de la rentrée provoquée par les autres sorties, par l'incertitude de pouvoir bénéficier de la même promotion en concert sur cette période, de l'opportunité globale à sortir à cette période avec en ligne de mire les festivals de l'été 2021.	Les auteurs n'ont plus de sources de revenus immédiates en particulier en qualité d'artistes-interprètes (salaires) et les droits d'exécution publique sur les concerts qu'ils auraient dû faire ne seront pas compensés en 2021 car, il n'y a aucune certitude qu'ils seront reconduits à l'identique et certains sont déjà purement et simplement annulés.	Tous les concerts des auteurs/artistes ont été annulés (dont des départs de tournée, festivals importants en France et à l'étranger). L'annulation des concerts aura un impact plus immatériel sur la carrière des auteurs. Ces concerts sont la continuité de la dynamique de développement. Leur annulation à cette période est dramatique pour le lancement et la cohérence de la promotion de la sortie d'albums qui a commencé l'automne dernier ou qui devait débiter à cette période. A ce jour, plus de 60 concerts ont été annulés et la perspective des prochains mois fait penser que ce chiffre va augmenter. Une tournée de lancement en Angleterre est annulée ; L'annulation des festivals comme le Festival de Cannes, la digitalisation du MIDEM (n'apportant pas le même intérêt qu'un festival favorisant les rencontres), les grands festivals musicaux sur lesquels nous avons des projets permettant les rencontres, a un impact commercial immédiat et aura un impact à moyen terme.	Nous perdons notre stagiaire dont l'Université n'a pas souhaité qu'il continue son stage, car, nous ne pouvons assurer un lien suffisamment étroit avec lui. Nous avons délégué dans le temps la renégociation de deux contrats de préférence.	La promotion risque de ne pas reprendre et l'exploitation s'arrête à ce stade en sacrifiant les exploitations qui auraient dues avoir lieu. Les playlists en radio auxquelles nous aurions dû avoir accès lors de la sortie de ces albums seront au mieux reportées mais elles sont annulées à ce jour l'album ne sortant pas ou seulement en digital. Une grosse campagne publicitaire a été annulée/reportée nous laissant dans l'incertitude d'une facturation possible de 80000 €.	Nous n'avons facturé aucune synchronisation depuis début mars.
Estimation pertes 2020	- 51 700 €					
Estimation pertes 2021	- 59 500 €					
Estimation pertes 2022	- 28 000 €					
TOTAL	- 139 200 €					

ÉLIGIBILITÉ AIDES

Gouvernement	
Aide 1500€	Non éligible
Activité partielle	Non éligible
Report échéances fiscales et sociales	Non éligible
CNM	Non éligible

Sacem	
Fonds de secours	Non éligible
Comité du coeur	Non éligible
Avances exceptionnelles	Envisagé
Aide au développement éditorial	Éligible

Banque	
Prêt BPI	Non
Découvert autorisé	Non
Propriétaire	
Report de Loyer	Non



CHRISTOPHE

Christophe a créé son entreprise en 2017. Il en est président salarié depuis novembre 2019 et a un employé.

Les répertoires édités sont la musique actuelle/pop et les artistes en développement.

Les activités de Christophe sont nombreuses : accompagnement de carrière (développement), coécriture et songpitching, licences utilisateurs tiers, sous-édition, gestion éditoriale, prestation de services, formation....

Chiffre d'affaires : 2017 : 17 000€ 2018 : 48 000€ 2019 : (en clôture) probablement vers 75 000€

IMPACT DU COVID-19

	Sur les projets en développement	Sur les pactes de préférence	Sur le réseau	
	<ul style="list-style-type: none"> - Bouleversement de stratégie et potentiellement arrêt de projets : quid du travail déjà investi pour lancement d'un projet avec événementiels, sortie d'un premier single prévus et recours à un attaché de presse ? - Effets assez lourds du retard induit : opportunités manquées qui ne se représenteront peut-être pas (showcases annulés du fait des festivals annulés) - Arrêt total des recherches de partenaires (disque ou tour) - Risque d'engorgement de l'offre des projets à la fin de la crise 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de 6 mois sur la stratégie, freinage des investissements, annulation des sessions d'écriture - Aucune signature de contrat de préférence dans cette période d'incertitude et probablement pour une période plus longue. - Renouvellements contrats de préférence menacé - Par effet collatéral, les menaces sur l'intermittence de certains artistes/auteurs risquent de signifier beaucoup moins de temps pour créer et donc de rendre presque inutiles certains contrats de préférence 	La non présence sur les salons et les festivals ralentit l'activité de réseau et d'opportunité qui sont très important pour une jeune société	
Estimation pertes 2020	- 5 000 €		- 3 000 €	soit - 8 000€
Estimation pertes 2021	- 10 000 €	- 2 000 €	- 5 000 €	soit - 17 000€
Estimation pertes 2022	- 5 000 €	- 5 000 €		soit - 10 000€
TOTAL		- 35 000 €		

ÉLIGIBILITÉ AIDES

Gouvernement		Sacem		CNM	Non éligible
Aide 1500€	Non éligible	Fonds de secours	Non éligible		
Activité partielle	Non éligible	Comité du coeur	Non éligible		
Report échéances fiscales et sociales	Non éligible	Avances exceptionnelles	Envisagé		
		Aide au développement éditorial	Éligible		
Banque		Propriétaire			
Prêt BPI	Non	Report de Loyer	Non		
Découvert autorisé	Non				



MARIE

Marie a créé son entreprise en 1985. Elle en est la Gérante et a 2 employés.

Le répertoire édité par celle-ci est celui du Jazz en édition originale et en sous-édition.

Concernant son activité, 40% des revenus reposent sur les concerts (annulés), sonorisation de magasins (fermés voire potentiellement insolvables), radio (baisse revenus publicitaires). Les revenus radio et TV des éditeurs étant directement indexés aux revenus publicitaires des médias, la baisse de revenus sur ces canaux sera directement proportionnelle à la leur pour l'ensemble de la profession. On peut s'attendre à ce que les concerts ne soient pas reprogrammés dans une grande majorité des cas, du fait de la solvabilité de salles généralement de petite capacité et de la concurrence entre les projets.

Chiffre d'affaires : Moyenne sur 3 ans : 710 000€

IMPACT DU COVID-19

	Synchro	Spectacles et sonorisation	Sous édition	
	Perte de 50% en 2020 La demande s'est arrêtée d'un coup.	Perte sur droits d'auteurs en 2021 sur les 3 activités principales de la société (concerts, sonorisation de magasins et radio).	Baisse des droits en provenance de l'étranger 2021-2022 sur les mêmes postes et pour les mêmes raisons.	
Estimation pertes 2020	- 35 500 €			soit - 35 500 €
Estimation pertes 2021		- 190 000 €	- 35 000 €	soit - 225 000 €
Estimation pertes 2022			- 30 000 €	soit - 30 000 €
TOTAL				- 290 500 €

ÉLIGIBILITÉ AIDES

Gouvernement	
Aide 1500€	Non éligible
Activité partielle	Le maintien de l'activité administrative est crucial pour essayer de juguler la catastrophe de 2021
Report échéances fiscales et sociales	Éligible mais peu utile

Sacem	
Fonds de secours	Non éligible
Comité du cœur	Non éligible
Avances exceptionnelles	Envisagé
Aide au développement éditorial	Éligible

Propriétaire	
Report de Loyer	Non

Banque	
Prêt BPI	Non
Découvert autorisé	Cher

CNM	Non éligible
-----	--------------



EMMANUEL

Emmanuel a créé son entreprise en 1990. Il en est le Gérant salarié et a 6 employés.

Le répertoire édité est de la Librairie Musicale, musique destinée aux professionnels de l'audiovisuel.

Parmi ses activités, il y a la construction d'un catalogue d'albums de librairie musicale ("production music" en anglais), entièrement dédié à la synchro. Son équipe commerciale est primordiale pour arriver à placer des titres dans les émissions de flux, les bandes annonces, les documentaires et longs métrages. Son catalogue est très implanté à l'étranger avec un fort réseau de sous-édition. Il pratique d'ailleurs aussi la sous-édition de catalogues étrangers en France.

Chiffre d'affaires : Moyenne sur 3 ans : 1.890.000€

IMPACT DU COVID-19

	Synchro	Droits d'auteurs	Étranger	Structure	
	Baisse des demandes d'autorisation depuis le début de l'année et chute brutale depuis mi Mars 2020. Clients à l'arrêt (studios de montage fermés) ou en télétravail sans moyens techniques. Plus de sorties de films, donc plus de bandes annonces. Baisse de la production, implique rediffusions, ou programmes diffusés sans musique. Estimation minimum de 6 mois de perturbation	Répartitions de 2020 en baisse car prévision que la SACEM recevra des programmes dégradés au niveau du détail des titres utilisés, particulièrement en librairie musicale, premier répertoire à ne pas être déclaré correctement. Chute prévisionnelle significative en 2021 pour les exploitations France, due à moins de projets sur lesquels placer les musiques mais également à une baisse du taux à la seconde (forfait payé par les diffuseurs lié aux recettes publicitaires à ce jour à -65% pour la radio et -35% pour la TV). estimation d'une perte de 5% en 2020 et 30% en 2021	Impact similaire, mais parfois en léger décalage dans les pays d'où proviennent les droits. Chute de la synchro et baisse des droits d'auteurs en 2021 et 2022 à prévoir. Baisse de 30% sur la synchro en 2020 et idem sur les droits d'auteur perçus en direct en 2021 et 2022 mais étalé sur 2 ans	Chômage partiel de l'équipe commerciale car plus d'activité. Annulation de salons professionnels (NAB, MIDEM) privant de rencontres essentielles pour maintenir un tissu vivant de relations entre éditeurs et distributeurs. Pas de nouvelles rencontres, pas de nouvelles signatures	
Estimation pertes 2020	- 75 000 €	- 20 000 €	- 75 000 €		soit - 170 000 €
Estimation pertes 2021	- 50 000 €	- 160 000 €	- 100 000 €	- 15 000 €	soit - 325 000 €
Estimation pertes 2022			- 30 000 €	- 25 000 €	soit - 55 000 €
TOTAL	- 550 000 €				

ÉLIGIBILITÉ AIDES

Gouvernement	
Aide 1500€	Non éligible
Activité partielle	3 employés
Report échéances fiscales et sociales	Pas une bonne idée, report pas annulation

Banque	
Prêt BPI	À creuser
Découvert autorisé	Pas nécessaire pour l'instant

Sacem	
Fonds de secours	Pas éligible
Comité du cœur	Pas éligible
Avances exceptionnelles	Envisagé
Aide au développement éditorial	Librairie musicale pas éligible pour le moment

Propriétaire		CNM
Report de Loyer	Pas éligible	Non éligible